

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

Approuve le plan de financement et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à

10 179,00 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à

6 000.12 Euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à

305.37 Euros

S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit

244.30 euros, sous forme de fonds propres, après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **4 800.10 euros**. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

MAURE Sigrid



Le Maire,

GERVAIS André

